

M A I R I E



CORNEILLA DE LA RIVIERE

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE  
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT  
TRAVAUX MARQUAGE AU SOL  
PARKING CLAVE VERTE**

N° AT 091/2024

**Le Maire de la commune de CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE ;**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 ;

**Vu** le code de la route, notamment ses articles R. 411-8 et R 411-25 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

**Considérant** les travaux de peinture au sol sur le parking de la clave verte ;

**Considérant** que les travaux en centre-ville nécessitent la mise en place de restrictions de la circulation et du stationnement et afin de garantir la sécurité de la circulation générale et des personnels chargés de leur exécution.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 : STATIONNEMENT INTERDIT PARKING DE LA CLAVE VERTE**

- Mardi 12/11/2024 et Mercredi 13/11/2024 : le stationnement sera totalement interdit sur les 3 premières rangées de places de stationnement situées côté porche et le long des façades du N° 01 et du N° 03 clave verte.
- Jeudi 14/11/2024 et Vendredi 15/11/2024 : le stationnement sera totalement interdit sur les rangées de places de stationnement restantes et situées côté et autour de l'arrêt de bus.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par la mairie de Corneilla la Rivière.

**ARTICLE 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services, le Commandant du groupement de Gendarmerie de Millas chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

**Fait à Corneilla-la-Rivière, le 25/10/2024**

**Le Maire  
René LAVILLE**

